

Barreau du Québec, *Développement récent en droit familial 1995*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Cowansville, 1995, 286 pages, ISBN 2-89451-056-X

Sylvain Bouchard, *La preuve extrinsèque en arbitrage des griefs*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., Collection relations industrielles, 1995, 136 pages. ISBN 2-89451-035-7

Michel Cotnoir, *La mise en marché du médicament en droit pharmaceutique canadien*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 502 pages, ISBN 2-89400-024-3

Sylvie Gosselin, *La protection des renseignements personnels : tout ce que l'employeur doit savoir*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 153 pages, ISBN 2-89451-033-0

Ouvrage collectif, *Preuve et procédure*, Collection de droit, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 341 pages, ISBN 2-89451-038-1

Prix Charles-Coderre 1994, *L'expertise et la contre-expertise en matière familiale*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 159 pages, ISBN 2-89451-014-4

Panagiota Kalantzis, Natacha Leclerc and Marie-Luce Fortier

---

Volume 27, Number 2, June 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035823ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035823ar>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

**ISSN**

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this review**

Kalantzis, P., Leclerc, N. & Fortier, M.-L. (1996). Review of [Barreau du Québec, *Développement récent en droit familial 1995*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Cowansville, 1995, 286 pages, ISBN 2-89451-056-X / Sylvain Bouchard, *La preuve extrinsèque en arbitrage des griefs*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., Collection relations industrielles, 1995, 136 pages. ISBN 2-89451-035-7 / Michel Cotnoir, *La mise en marché du médicament en droit pharmaceutique canadien*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 502 pages, ISBN 2-89400-024-3 / Sylvie Gosselin, *La protection des renseignements personnels : tout ce que l'employeur doit savoir*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 153 pages, ISBN 2-89451-033-0 / Ouvrage collectif, *Preuve et procédure*, Collection de droit, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 341 pages, ISBN 2-89451-038-1 / Prix Charles-Coderre 1994, *L'expertise et la contre-expertise en matière familiale*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 159 pages, ISBN 2-89451-014-4]. *Revue générale de droit*, 27(2), 303–308.  
<https://doi.org/10.7202/1035823ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1996

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

## NOTULES

**BARREAU DU QUÉBEC, *Développement récent en droit familial 1995*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Cowansville, 1995, 286 pages, ISBN 2-89451-056-X.**

L'ouvrage constitue le résultat d'un colloque organisé par le Service de la formation du Barreau du Québec. L'on retrouve le travail de multiples juristes de plus en plus reconnus et cités dans les recueils de jurisprudences. Ces spécialistes, dans ce 6<sup>e</sup> recueil en droit familial de cette série, reprennent l'étude de sujets actuellement en plein essor en matière familiale. Le choix des sujets et des conférenciers s'avère le fruit du travail de M<sup>e</sup> Michèle Lacroix, M<sup>e</sup> Madeleine Aubé et M<sup>e</sup> Michel Tétraut, tous les trois également membres du Comité consultatif de la formation permanente.

« La Cour d'appel et le patrioïne familial : une revue des arrêts marquants rendus depuis l'adoption de la loi » de Christian Labonté débute l'ensemble des textes des conférences prononcées lors du colloque tenu à Longueuil, le 21 septembre 1995 et le 22 septembre 1995 à Québec. C'est une étude des arrêts rendus par la Cour d'appel, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux*. L'auteur relate les principes d'interprétation de la loi tout en invoquant l'esprit large et libéral des tribunaux en regard à l'application de cette loi visant l'égalité économique des conjoints.

Dominique Goubau, dans « L'intérêt de l'enfant et les pouvoirs résiduels du parent non gardien », aborde le partage des pouvoirs et le règlement de conflits. L'auteur s'interroge sur les principales questions affectant les enfants lors d'un divorce et de la séparation conjugale, plus particulièrement sur le droit à la surveillance et d'accès, le droit de participer aux décisions concernant l'enfant (dans le *Code civil du Québec*, la *Loi sur le divorce* et la *Charte canadienne des droits et libertés*), le règlement des conflits en matière de décisions qui ne touchent que l'enfant ainsi que les décisions qui affectent les droits du parent non gardien.

François Dupin élabore dans « Le praticien et la protection des inaptes » en vue de démontrer dans quelle mesure les tribunaux ont adéquatement répondu à la mise en vigueur des nouvelles dispositions de la loi. L'auteur cherche donc à situer le lecteur sur les tendances jurisprudentielles actuelles et les difficultés d'uniformité dans leur application.

Rodrigue Otis, « Effets de la séparation des parents sur l'adaptation de l'enfant en fonction de différentes modalités de garde : un relevé des écrits expérimentaux », psychologue, professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke, dégage l'importance et la difficulté derrière la garde légale des enfants lorsque l'union matrimoniale se détruit. L'emphase est portée essentiellement sur les obstacles rencontrés dans l'évaluation de la compétence parentale. De plus, l'auteur rapporte les effets mêmes de la séparation des conjoints sur le comportement de l'enfant. Il dénote que dans les familles où les conflits entre parents sont constants, les enfants acceptent difficilement la séparation alors que dans les autres cas les enfants, après le choc initial de la séparation, « sont aussi bien adaptés émotionnellement que dans les familles intactes » (p. 109). Bref, le professeur Rodrigue reprend les difficultés d'adaptation de l'enfant après le trauma de la séparation conjugale et d'ailleurs incorpore une certaine analyse sur les recherches récentes en la matière.

La directrice des enquêtes de la Commission des droits de la personne du Québec, Jennifer Stoddart, concentre son travail, dans « L'exploitation au sens de l'article 48 de la *Charte des droits et libertés de la personne* » sur la définition de l'exploitation, l'expérience de la C.D.P. dans la mise en vigueur de l'article 48 et enfin, la sanction de l'exploitation au sens de cet article. La Charte, à son article 48 définit le terme « exploitation » dans le contexte des droits de la personne : « Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Telle personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu » (article 48 de la Charte). Cet article sert de fondement dans l'étude de Stoddart.

L'auteur entame son analyse en situant le lecteur face aux droits constitutionnels accordés aux personnes âgées et handicapées. Par la suite elle invoque diverses questions de base telles les obligations de la famille et des personnes qui en tiennent lieu, le travail de la Commission des droits de la personne, quand vont-ils intervenir, le processus d'enquête, le rôle de la présumée victime, les moyens de défenses contre des allégations d'exploitation et enfin l'étude de la sanction (fondée sur l'affaire *Borowski* et l'affaire *Pavillon Saint-Théophile*). Elle exprime l'importance d'agir de façon préventive devant les intérêts des personnes âgées et handicapées, d'examiner divers facteurs tels la situation économique et physique de ces gens, le tout pour essayer de contrer l'effet des situations qui traduisent l'abus tel que décrit à l'article 48 de la Charte.

Manuelle Oudar, dans « Esprit et objet de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires », tente de soulever dans le contexte actuel de la perception des pensions alimentaires et la pauvreté au Québec, les objectifs de cette loi. Le contexte législatif ainsi rapporté, l'étude traduit la nécessité de réduire les délais en matière de perception, ainsi que le besoin d'implanter des mécanismes permettant aux femmes et aux enfants d'obtenir les pensions alimentaires auxquelles ils ont droit. Bref, il est certain qu'une réforme du système de perception s'imposait compte tenu des difficultés sociales et l'importance du phénomène de pauvreté de plus en plus répandu dans notre province. C'est une analyse qui démontre comment le législateur a essayé de contrer les carences du système des pensions alimentaires.

Enfin, le dernier travail « La Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et son application », préparé par Sonia Heyeur fait état de l'application de cette loi. Elle évalue d'abord l'ensemble des vérifications préliminaires qui devront être faites telles l'âge, l'état signataire de la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, le droit de garde et la résidence habituelle. En outre, elle établit les procédures à suivre. Il est tout aussi important de se concentrer sur l'attestation, la situation d'urgence qui pourrait en découler, l'audience sommaire, le droit et les décisions étrangères, l'affidavit et le procureur de l'enfant à être nommé. Son étude se termine par les possibilités d'opposition à l'enlèvement de l'enfant. C'est un travail d'importance actuelle vu le dé-

placement de plus en plus répandu à travers le monde.

Bref, c'est un ouvrage qui fait le point quant aux questions dominantes en matière familiale dans l'année 1995. En rassemblant ces textes de conférences lors du dernier colloque « Les récents développements en droit familial », il sert d'instrument à l'ensemble des juristes. C'est un travail qui permet d'accéder à cette information actuelle et donc de mettre à jour les connaissances en matière de droit familial.

**Panagiota KALANTZIS**

**Sylvain BOUCHARD, *La preuve extrinsèque en arbitrage des griefs*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., Collection relations industrielles, 1995, 136 pages. ISBN 2-89451-035-7.**

La preuve extrinsèque dans le domaine de l'arbitrage des griefs au Québec est un concept nouveau et d'ailleurs très flou. C'est par la rédaction d'un volume conçu dans le but d'expliquer ce type de preuve que l'auteur espère éclairer le monde juridique et rendre l'utilisation de ce moyen de preuve plus accessible.

Ce volume vise spécialement les praticiens du droit du travail. Les termes sont faciles à comprendre mais les explications succinctes exigent une connaissance préalable de ce domaine du droit. Pour les étudiants qui désirent en apprendre davantage sur le sujet, nous recommandons la lecture de la première partie du volume seulement. C'est un volume intéressant mais dont la matière est limitée. L'auteur tente dans la première partie de son exposé d'expliquer ce moyen de preuve en illustrant son utilisation, ses conditions d'admissibilité, les types de preuve extrinsèque ainsi que les conditions de recevabilité. C'est, malheureusement, l'essentiel de la matière qu'il donnera sur le sujet.

Les praticiens du droit du travail seront plus particulièrement intéressés par les deuxième et troisième parties du volume. C'est à ce moment que l'auteur résume l'état de la jurisprudence en la matière de façon à découvrir à quel point la preuve extrinsèque est un phénomène qui va marquer l'arbitrage de griefs. Il analyse les chances de succès de chaque type de preuve extrinsèque et schématise ses résultats en tableaux, ce qui permet une

consultation rapide et pratique. Un avocat qui aimerait utiliser un élément de preuve extrinsèque pourrait alors se référer à ce volume pour évaluer ses chances de succès.

Dans son ensemble, le tiers du volume est consacré à la théorie tandis que le reste est destiné à la pratique du droit du travail. C'est à travers cette analyse que l'on peut voir que plusieurs praticiens ne savent pas bien utiliser ce type de preuve lors d'un arbitrage. L'auteur nous réfère donc continuellement à la partie « théorique » de son volume pour inciter ceux qui ne connaissent pas ce domaine du droit en constante évolution, à s'instruire davantage.

**Natacha LECLERC**

**Michel COTNOIR, *La mise en marché du médicament en droit pharmaceutique canadien*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 502 pages, ISBN 2-89400-024-3.**

Cet ouvrage est la thèse de docteur de monsieur Michel Cotnoir, complétée sous la direction conjointe de MM. les doyens Jean-Marie Auby de l'Université de Bordeaux et Patrick A. Molinari de l'Université de Montréal. L'objet en est le médicament, de son invention jusqu'à sa mise sur le marché.

Cette étude est une des plus complètes sur le sujet. Elle sera un excellent outil de recherche pour le praticien ou le profane. L'ouvrage est divisé en trois parties principales qui sont par la suite elles-mêmes subdivisées en chapitres, sections, paragraphes et sous-paragraphes. De bonnes conclusions finissent chaque chapitre et partie. De plus, de nombreux schémas et tableaux ajoutent au texte et aident à la compréhension.

La première partie de l'ouvrage traite du médicament en droit canadien. Nous y apprenons les lois qui sont impliquées dans la mise en marché du médicament ainsi que le cadre constitutionnel de celui-ci. Plusieurs définitions intéressantes suivent ainsi que des comparaisons, comme celle du statut hybride des vitamines.

La deuxième partie traite de la mise en marché et de la distribution du médicament en droit canadien. L'auteur nous fait part des lois applicables tant au niveau international qu'au niveau national. On y traite des différentes étapes à suivre pour la mise en

marché d'un nouveau médicament : la phase de la recherche, la phase de l'expérimentation (sur des organismes, animaux et humains), la phase de l'obtention de l'avis de conformité et enfin la phase de la classification (médicaments sur ordonnance ou en vente libre) et de la distribution.

La troisième partie repose sur la brevetabilité du médicament. L'auteur traite de l'évolution historique de la théorie des droits intellectuels, en partant de l'ancien régime français jusqu'à nos jours pour en arriver finalement au développement de la notion de brevet d'invention. Monsieur Cotnoir nous fait part des règles internationales à suivre dans ce domaine. En dernier lieu, l'auteur indique les différentes conditions de brevetabilité en s'attardant en particulier sur le brevet canadien.

La table des matières est remarquablement bien détaillée et permet une recherche rapide et fructueuse. De plus, la recherche est simplifiée avec une table des périodiques, une table des lois citées, une table de concordance, une table de jurisprudence citée, une bibliographie détaillée et un index analytique. Ce livre sera donc grandement apprécié par le praticien.

**Marie-Luce FORTIER**

**Sylvie GOSSELIN, *La protection des renseignements personnels : tout ce que l'employeur doit savoir*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 153 pages, ISBN 2-89451-033-0.**

Cet ouvrage nous donne l'impression d'un volume facile à consulter et à comprendre. Par son format 8½ par 11 relié d'une spirale et la couverture souple dont la caricature nous donne un petit aperçu du contenu, il fait contraste avec la tradition formelle et conservatrice du droit. Puisque ce volume est plus particulièrement destiné aux employeurs, son apparence originale semble rassurer le lecteur non initié au droit.

Le contenu est conforme à l'impression dégagee par la présentation de l'ouvrage. Ce dernier est effectivement très facile à consulter, les explications sont simples et les lois qui y sont traitées semblent être beaucoup plus faciles à comprendre. Le volume comprend plusieurs tableaux permettant une consultation encore plus rapide et pratique.

L'auteure prend également le temps d'expliquer les tendances jurisprudentielles en la matière. Pour faciliter la compréhension, elle rappelle les faits saillants de chaque affaire sous forme de tableaux et y fait des commentaires pertinents. C'est à travers ces explications qu'elle tente de nous faire comprendre la position des tribunaux.

L'écriture est aérée et la page de gauche est vierge pour permettre au lecteur de prendre les notes nécessaires. De plus, en conclusion l'auteure inclut un test de conformité qui permet à l'employeur de savoir si son entreprise respecte les lois en vigueur. Ce moyen ingénieux de terminer le volume permet à l'employeur de mettre en vigueur la théorie qu'il a assimilée dans les pages précédentes.

En annexe, l'auteure inclut les lois pertinentes à la protection des renseignements personnels à l'intérieur de l'entreprise. Ce volume, idéal pour l'employeur, est par contre incomplet pour les juristes tentant de solutionner un problème dans ce domaine. La matière n'y est traitée que du point de vue de l'employeur et la jurisprudence est peu abondante. Cependant les objectifs de l'auteure sont bien servis tant par la formule du volume que par la matière qui est couverte.

**Natacha LECLERC**

**OUVRAGE COLLECTIF, *Preuve et procédure*, Collection de droit, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 341 pages, ISBN 2-89451-038-1.**

Il s'agit d'un ouvrage de référence utilisé dans les cours de la formation professionnelle du Barreau du Québec.

La première partie traite de la procédure civile au Québec et la seconde de la preuve devant le tribunal civil québécois.

L'ouvrage réunit en un volume la synthèse du contenu des cours de procédure civile et de preuve civile donnés durant les trois années de licence. Mais, comme il se doit dans un contexte de préparation professionnelle, les auteurs vont plus loin en employant des exemples concrets provenant de la jurisprudence ainsi qu'en faisant des liens entre les articles du *Code civil du Québec* et du *Code de procédure civile*. En fait, ce volume se veut indispensable aux futurs juristes qui désirent se diriger vers la pratique du droit ou aux prati-

ciens qui veulent renouer avec le nouveau *Code civil du Québec*.

Les chapitres 1, 3 et 4 de la première partie sont rédigés par le professeur Denis Ferland. Dans le premier chapitre, *Les règles de procédure civile* (pp. 25-65), l'auteur aborde les règles générales de procédure; on y définit certains termes clés et on traite, entre autres, de la compétence des tribunaux.

Le troisième chapitre, *La rétractation de jugement* (pp. 75-82), traite des rares cas où cela se produit. L'auteur nous explique entre autres, qu'on ne veut pas déconsidérer l'Administration de la justice en rendant les décisions de nos magistrats aléatoires et incertaines d'exécution.

Le quatrième chapitre intitulé *L'appel* (pp. 83-104), porte plus particulièrement sur les conditions nécessaires (procédures, délais) à suivre afin de pouvoir invoquer le droit d'appel, qu'il soit sur permission ou de plein droit.

La professeure Christianne Dubreuil, est l'auteure du deuxième chapitre : *Les procédures relatives aux personnes et aux biens introduites par requête* (pp. 67-74). On y trouve les cas particuliers visés ainsi que les moyens de se pourvoir de cette requête.

Finalement, dans les deux derniers chapitres, le professeur Charles Belleau conclut la première partie. Dans le chapitre cinq, *L'exécution forcée des jugements* (pp. 105-124), il tente de nous faire comprendre l'essentiel de la matière en nous expliquant brièvement mais clairement l'exécution provisoire, l'exécution forcée en matière personnelle et en matière réelle.

Dans le chapitre six, *Les saisies avant jugement* (pp. 125-135), l'auteur nous explique bien les différentes sortes de saisies et les conditions de leur exécution. La procédure particulière à suivre pour saisir ou s'opposer à ladite saisie est également expliquée ainsi que ce que devient une telle demande.

La deuxième partie de l'ouvrage, comprenant deux cents pages, est en elle-même un cours complet sur la preuve. Elle est enrichie de nombreux exemples et de pratiques courantes qui en rendent la lecture très intéressante.

Monsieur le juge Pierre Tessier de la Cour supérieure, nous enseigne en trois

chapitres, quelles sont les différentes preuves à utiliser, comment les présenter et finalement comment les utiliser lors d'un procès.

Dans le premier chapitre, *Les qualités et les moyens de preuve*, il passe en revue les règles de preuve de base tout en nous expliquant les sortes de preuve acceptées devant le tribunal ainsi que la portée et la force probante de celles-ci.

Le deuxième chapitre s'intitulant *La preuve avant procès* sera un des plus utiles aux étudiants ou aux nouveaux praticiens. Elle énonce toutes les étapes à suivre, combien importantes, avant l'arrivée d'un procès. Le juge Tessier nous parle donc entre autres, de la procédure applicable, des moyens préliminaires et des formes d'interrogatoires possibles. Il termine avec la préparation de l'instruction.

Le troisième chapitre, *La preuve à l'instruction*, s'enchaîne bien avec les deux précédents. Le juge Tessier va plus loin que la simple énumération des étapes habituelles que l'on retrouve lors d'un procès. Il répond à des situations hypothétiques en se servant de son expérience, comme par exemple, lorsqu'il traite des remèdes possibles lors de l'absence de témoins à la date d'un procès ou lorsqu'un témoin devient récalcitrant ou hostile. Il suggère des méthodes de contre-interrogatoire très utiles pour le praticien et la praticienne.

En terminant, les lecteurs de cet ouvrage seront heureux de retrouver une table des matières détaillée qui permet une recherche rapide. Ils seront aussi étonnés de la fluidité avec laquelle on passe d'un chapitre à l'autre, et ce, même si le volume est un ouvrage collectif. Plusieurs notes en bas de pages, dans la première partie du volume et plusieurs exemples pris de la jurisprudence dans la deuxième, nous permettent d'aller chercher plus loin un sujet qui nous intéresse.

**Marie-Luce FORTIER**

**PRIX CHARLES-CODERRE 1994, *L'expertise et la contre-expertise en matière familiale*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 159 pages, ISBN 2-89451-014-4.**

Le prix Charles-Coderre 1994 présente comme sujet de recherche « l'expertise et la contre-expertise en matière familiale ». Ce thème invite les rédacteurs à exposer l'utilité croissante des experts dans un

cadre socio-juridique. Leurs écrits présentent l'expertise comme un accessoire souvent efficace devant les tribunaux autrefois réticents à se référer à une telle source d'information. Le volume englobe trois travaux qui énoncent d'une manière brève et structurée, notamment, la fonction de l'expert, les catégories d'expertises, la recevabilité et l'admissibilité de l'expertise, l'importance de la qualité de l'expertise ainsi que les influences négatives que peuvent avoir un trop grand nombre d'expertises.

Le premier prix a été accordé à Christine Benoît et Karina Pigeon pour leur texte « L'expertise et la contre-expertise en matière familiale ». Elles abordent l'expertise sous ses différentes dimensions. Cette notion est d'abord située dans son cadre général. Cette première démarche permet d'évaluer le droit à l'expertise, les diverses catégories de l'expertise et enfin les limites imposées par le contexte juridique. On y retrouve également une analyse quant à l'influence même de l'expert sur l'adjudication d'un litige en matière familiale. C'est alors que les auteures développent toute la question relevant de la recevabilité et l'admissibilité de la preuve par expert. La conclusion reporte l'impact négatif de la multiplication abusive de renvoi à l'expert.

Le second prix, accordé à Sylvie Lemay, pour son étude « L'expertise et la contre-expertise en matière familiale » propose une différente dimension de l'expert en tant que source d'information devant les tribunaux en matière familiale. Le sujet est développé en fonction de la notion de « l'intérêt de l'enfant » retrouvé à l'article 33 du *Code civil du Québec*.

Le rôle et les limites de l'expert sont par conséquent repris sous cette perspective. Par ailleurs, l'auteure entreprend la description du traitement judiciaire procédural selon l'origine du mandat. Le travail finit par une brève comparaison entre deux grands systèmes de droit contemporains : la common law et le droit civil. Cette analogie tente de démontrer les similitudes et les différences qui peuvent exister devant l'application des notions de l'intérêt de l'enfant et de l'expert dans la jurisprudence actuelle.

Le troisième prix, accordé à Marisa B. Iasenza pour son travail « Expert evidence in family law disputes — time for change? », se distingue des autres puisqu'il est rédigé en anglais. Marisa B. Iasenza présente

les principes de l'expertise en matière familiale de façon succincte. L'analyse débute par une perspective d'ensemble quant à l'importance réservée à l'expert par les tribunaux dans une société en évolution scientifique et technologique croissante. L'étude se précise par une recherche analogue aux deux analyses précédentes. Son exposé se termine par diverses recommandations visant le changement des règles en matières de preuve et procédure.

L'ouvrage collectif présente un intérêt réel et contemporain. Il reprend la notion de base qui gouverne actuellement l'ensemble des décisions judiciaires en matière

familiale soit l'intérêt de l'enfant. De plus, il expose l'importance croissante de l'expert comme source d'information éclairante dans un cadre socio-juridique. Les auteurs décrivent non seulement de façon claire et précise le rôle de l'expert mais entreprennent de faire ressortir les faiblesses du système judiciaire québécois. D'ailleurs, la comparaison faite par les auteurs avec le système judiciaire californien démontre les imperfections de notre mécanisme juridique. Il y a peut-être place au progrès en la matière...

**Panagiota KALANTZIS**